

Règlement du concours de dégustation de vins à l'aveugle – FLOING – 15/03/2025 - 15h

- Les participants doivent être majeurs.
- La responsabilité du club ne sera pas engagée en cas d'abus éventuel d'alcool. Des crachoirs sont à disposition dans la salle.
- Les participants s'engagent à accepter l'organisation générale du concours, le barème établi par l'organisateur. Ce dernier pourra être consultable à la fin de l'épreuve.
- En cas d'absence, prévoir un remplaçant, aucun remboursement ne pourra être accepté.
- Les documents personnels « papier » pourront être apportés.
- Les verres (Spiegelau Expert) seront fournis et rendus à la fin de l'épreuve. Vous pouvez venir avec vos propres verres (conseillé, on commence à en manquer...).
- Programme de l'épreuve :
 - **Accueil : 14h30 à la salle des fêtes de Floing**
 - Début de l'épreuve : 15h
 - 5 vins blancs servis
 - Pause de 16h15 à 16h30
 - 5 vins rouges servis
 - Fin de l'épreuve à 17h45
 - Remise des prix vers 18h
 - Buffet

Bulletin d'inscription

Nom de l'équipe (obligatoire) :

Nom et prénom des personnes de l'équipe :

1.

email :

2.

email :

3.

email :

4.

email :

Adresse mail pour contacter l'équipe :

Rappel :

- Dégustation de 10 vins (5 Blancs et 5 Rouges)
- Il faut trouver :
 - Le cépage dominant
 - La région
 - L'appellation
 - Le millésime
- Paiement : **30 € par personne** au sein d'une équipe de 2, 3 ou 4 personnes, par chèque libellé à l'ordre de l'association « Vins et Découvertes » ou espèce ou par virement à l'inscription
- Règlement sur place ou RIB : FR76102060832798778 3 6 1 96 55 2
- Nombre de places limité à 60 personnes

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours ci-contre, je peux le conserver et ne retourner que le bulletin d'inscription



Parlez-en
autour de vous !!!

Plus de
renseignements
sur notre site :

vinsdecouvertes.fr